



Avec la
LIGUE DU CENTRE de TENNIS DE TABLE
Vivez au cœur du Ping...

CIRCULAIRE N°1

MUTATIONS

Réglementation du Titre II

page 23 des règlements administratifs.

**COMITES
CHER
INDRE
LOIR-ET-CHER**

La période normale des mutations a été fixée par la F.F.T.T.
du **16 Mai au 10 Juin 2011 inclus, pour tous licenciés.**
Au-delà de cette date, celles-ci seront des mutations exceptionnelles.

Entre le 16 mai et le 13 août 2011 inclus, pour ceux devant figurer sur une liste de Pro A ou de Pro B

Aucune mutation, même à titre exceptionnel, ne sera accordée au-delà du 31 mars 2012

Procédure

Les demandes devront être établies sur un imprimé spécial de demande de mutation disponible auprès du secrétariat de la Ligue, de votre comité ou téléchargeable à partir du site internet de la FFTT.
Celui-ci est disponible sur le site de la Ligue.

www.liguecentrett.com, pour tous les joueurs

Le volet n°2 : est à envoyer en recommandé au club quitté,

Le volet n°1 est à renvoyer au Secrétariat de la Ligue accompagné du récépissé du recommandé.

La date de mutation sera celle du recommandé.

Paiement des droits de mutations

Le paiement doit être effectué lors de l'envoi du volet n°1 (sauf la part du comité – voir bas de page du tableau) auprès du Secrétariat de la Ligue. La mutation ne sera pas validée si le paiement n'est pas joint.

Le classement devant servir de base est celui de la saison en cours.

Pour information : Il n'y a pas de droit de mutation pour les licenciés :

- de la catégorie promotionnelle
- quittant une association uniquement corporative pour une association « libre » sous réserve de l'art.27.6.1 des règlements Administratifs page 37
- quittant une association « libre » pour une association uniquement corporative. sous réserve de l'art.27.6.2 des règlements Administratifs page 37

Il suffit d'utiliser l'imprimé gratuit de «Mutation promotionnelle» qui est à demander au Secrétariat de la Ligue, ou téléchargeable à partir du site, de la Ligue ou de la FFTT).

IMPORTANT (transition vers le nouveau classement) : pour calculer son nouveau classement (homme ou femme) il faut prendre le nombre de points inscrit sur sa licence et de le diviser par 100. On garde ensuite la partie entière (les chiffres avant la virgule). Le classement minimum étant 5 quelque soit le résultat trouvé.

Exemples : 1297 points = classé 12 ; 525 points = classé 5 ; 378 points = classé 5

Bruno SIMON
Secrétaire Général de la Ligue